



OCEANA Protégeons les Océans du Monde



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Madame Barbara Pompili
Ministre de la transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Madame Annick Girardin
Ministre de la mer
25 avenue de Ségur
75007 Paris

Objet : 44ème session annuelle de la Commission générale des pêches de Méditerranée (CGPM) en novembre 2021.

Appel à l'interdiction permanente de la pêche de fond dans la FRA du golfe du Lion.

Paris, le 16 septembre 2021

Mesdames les Ministres,

Faisant suite à la lettre que nous vous avons envoyée le 3 décembre dernier (en pièce jointe) relative à la préservation de la biodiversité dans le Golfe du Lion, nous attirons de nouveau votre attention sur la nécessité de fermer, **de manière permanente**, la zone de restriction des activités de pêche (FRA) créée par la CGPM en 2008 cette dernière étant placée sous juridiction française. En effet, la publication du rapport d'évaluation de l'Ifremer¹ en juillet dernier et les propos tenus par le Président Macron le 3 septembre à Marseille, en ouverture du Congrès mondial de la nature, nous confortent dans notre demande de fermeture permanente de cette FRA².

En 2019, pour améliorer la reconstitution des stocks de merlu, la France a instauré la fermeture aux pêcheries de fond six mois par an dans la FRA ainsi que dans une zone périphérique située à l'ouest de cette dernière (pour un total de 5 000 km²) dans le cadre du plan européen de gestion pluriannuel des ressources démersales en Méditerranée occidentale. Même tardive, cette décision a permis de réduire les captures de juvéniles de merlu dans des proportions significatives comme en atteste le tout récent rapport de l'Ifremer et l'on ne peut que s'en féliciter.

¹ Billet N., Certain G., Bourjea J., Vaz S. Juillet 2021. Rapport de réponse à la saisine DPMA 21-17059 ; « *Évaluation des fermetures spatio-temporelles mises en œuvre à partir du 1er janvier 2020 pour la pêche au chalut en mer Méditerranée.* »

² Sur les neuf FRA de Méditerranée, celle du Golfe du Lion est la seule dans laquelle le chalutage de fond n'a pas été proscrit. Pour cette raison, elle n'a donné aucun résultat en termes de restauration des biomasses des espèces commerciales visées et des habitats reconnus comme sensibles.

Toutefois, cette mesure mise en place par la France ne répond que partiellement aux préconisations de la CGPM relative à la création des FRA : elle a permis une amélioration, encore insuffisante, de l'état de la ressource halieutique mais ne protège pas les écosystèmes marins vulnérables (EMV) or il s'agit de deux priorités de rang équivalent dans les préconisations de la CGPM reprises dans sa stratégie 2030³.

En outre, le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE (2010) définit précisément les types d'habitats marins et leurs espèces indicatrices les plus significatives qui doivent être protégées. **Plusieurs espèces indicatrices de ces écosystèmes marins vulnérables** tels que le corail bambou, les crinoïdes et les pennatulaires **n'ont pas été pris en compte dans le plan de fermeture français**⁴.

L'objectif de la FRA est de protéger les concentrations de poissons en période de frai et les habitats sensibles en eau profonde présents dans la zone. Or la décision de fermeture de 2019 n'a contribué qu'au premier objectif : quelle durabilité y aurait-il à long terme à réduire les captures dans des écosystèmes dont on ne prendrait pas en compte les habitats d'espèces sensibles ?

C'est là toute la limite des mesures spatio-temporelles instaurées par la France au regard des objectifs d'une FRA, limite que souligne d'ailleurs l'Ifremer⁵ :

« En revanche, l'utilité réelle de ces zones, en termes de protection des habitats benthiques sensibles, n'est pas établie, du fait du caractère temporaire des fermetures. En effet, les fermetures étant saisonnières et l'effort de pêche restant libre lors de la période de réouverture, il y a peu de chance que les communautés benthiques sensibles, généralement longévives, puissent bénéficier durablement de ce mode de gestion. »

Comme indiqué dans notre courrier de décembre dernier, il existe un contre-exemple à la gestion chaotique qui a prévalu depuis plus de dix ans dans la FRA du Golfe du Lion : la FRA de Jabuka/Pomo pit, créée en 2017 en mer Adriatique. Là, les récentes évaluations⁶ confirment les premiers progrès enregistrés en 2018 qui étaient déjà probants : les biomasses des espèces commerciales (merlu et langoustine notamment) continuent d'augmenter et le retour progressif d'espèces vulnérables, notamment de requins, est avéré. **Cette réalisation constitue l'exemple même de ce qui peut et doit être fait pour rétablir des stocks surexploités tout en protégeant les écosystèmes marins vulnérables.**

Il est largement temps d'inscrire la FRA du Golfe du Lion sur une trajectoire de restauration sur le moyen terme.

C'est pourquoi nous, représentants des ONG actives sur la conservation des océans, réitérons notre demande au gouvernement français de défendre deux mesures essentielles dans les négociations européennes en cours visant à établir la position de l'UE lors de la quarante quatrième session annuelle de la CGPM qui se tiendra du 2 au 6 novembre :

- **L'interdiction permanente de tous types de pêche de fond, dont le chalutage de fond, dans la FRA du golfe du Lion ;**
- **La délimitation d'une zone tampon, qui viendra renforcer les bénéfices de la fermeture en couvrant une zone de répartition plus large [du merlu], dont l'accès sera réservé aux**

³ Juillet 2021, « GFCM 2030 Strategy for sustainable fisheries and aquaculture in the Mediterranean and the Black Sea »

⁴ Billet N. et al; Op. cit. p. 18

⁵ Billet N. et al; Op. cit. p. 21

⁶ N. Vrgoc; C. Piccinetti; I. Isajlovic; C. Manfredi; D. Medvešek et Ezgeta Balik D. 2021. « Preliminary results on the bottom trawl surveys in FRA Jabuka Pit. » Institute of Oceanography and Fisheries (Split)/Laboratory of Marine Biology and Fisheries (Fano). Présentation lors de la réunion du sous-comité régional « Mer Adriatique » de la CGPM (20-22 avril 2021)

bateaux disposant actuellement d'une licence pour opérer dans la FRA et où l'effort de pêche sera strictement encadré et contrôlé.

Convaincus de votre engagement et de votre volonté politique en faveur de la biodiversité marine, nous vous prions de croire, Mesdames les ministres, en notre sincère considération.

Annexe : notre lettre datée du 3 décembre 2020

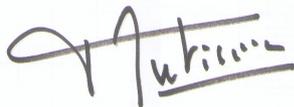
Stéphan Beaucher
MedReAct



Pascale Moehrle,
Directrice générale d'Oceana en Europe



Isabelle Autissier
Présidente d'honneur de WWF France



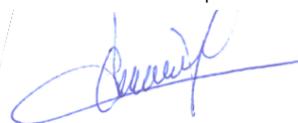
Arnaud Schwartz
Président de France Nature Environnement



Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



Sylvain Guérin
Président de Des requins et des hommes



François Sarano
Fondateur de Longitude 181



Philippe Garcia
Président de Défense des Milieux Aquatiques



Rémi Luglia
Président de la SNPN



Madline Rubin
Directrice de l'ASPAS



Contact :

Stéphan Beaucher (MedReAct)

06 27 66 14 81

pechetique@gmail.com



OCEANA Protégeons les Océans du Monde



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Madame Barbara Pompili
Ministre de la transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Madame Annick Girardin
Ministre de la mer
25 Avenue de Ségur
75007 Paris

Madame Bérangère Abba
Secrétaire d'État en charge de la biodiversité
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Appel à l'interdiction de la pêche de fond dans la FRA du golfe du Lion.

Paris, le 03 décembre 2020

Mesdames les Ministres,

Le golfe du Lion comporte une grande variété de fonds : lagunes sablo-vaseuses, herbiers de posidonie, canyons sous-marins, etc., qui correspondent à autant d'écosystèmes dont certains constituent des habitats essentiels ou des écosystèmes vulnérables. Il constitue depuis toujours une zone de pêche très convoitée par les flottes française et espagnole. Cette pression de pêche a largement contribué à la dégradation considérable de la biodiversité observée ces 20 dernières années.

Les zones de restriction des activités de pêche (Fisheries Restricted Areas, FRA) sont un outil essentiel créé par la Commission générale des pêches de Méditerranée (CGPM) pour permettre le rétablissement des populations de poissons et la protection d'écosystèmes marins vulnérables tels que les récifs coralliens en eau profonde, les cheminées hydrothermales ou encore les suintements d'eau froide. Depuis 2005, neuf FRA ont ainsi été instaurées en Méditerranée.

Celle du golfe du Lion a été créée en 2008 dans le but de préserver les reproducteurs de merlu et d'autres espèces. D'une superficie de 2 000 km², elle est intégralement située dans la Zone économique exclusive de la France qui y dispose donc d'une souveraineté très élargie. Elle est unanimement considérée comme un échec patent pour une raison très simple : la CGPM y a autorisé le maintien de l'effort de pêche au niveau de celui de 2008. Douze ans plus tard, le constat s'impose :

- Le merlu est au bord de l'effondrement sur tout le golfe du Lion^{7,8}, avec un taux de mortalité par pêche 15 fois supérieur au RMD (Rendement maximal durable) ;
- Le volume de captures est le double de la biomasse du stock reproducteur ;
- 90 % des femelles et 41 % des mâles capturés sont des juvéniles⁹.

Et la fermeture de la FRA six mois par an, instaurée par la France en 2019 dans le cadre du plan de gestion pluriannuel en Méditerranée occidentale pour les pêcheries démersales sera insuffisante pour inverser la tendance et permettre le rétablissement des stocks clés du golfe du Lion¹⁰.

À l'opposé, la FRA de Jabuka/Pomo pit, créée en 2017 en mer Adriatique, une zone surexploitée de longue date par les chalutiers de fond, est **reconnue comme un modèle de réussite**. Elle comprend une réserve intégrale (1 500 km²) où la pêche de fond et la capture de petits pélagiques (sardines et anchois) sont interdites et une zone tampon (1 000 km²) dans laquelle l'effort de pêche a été réduit de moitié. Dix-huit mois après sa mise en place, les résultats étaient déjà probants :

- La biomasse du merlu s'y est multipliée par 2,5 et celle de la langoustine a doublé¹¹ ;
- La FRA bénéficie d'un large soutien de la part des pêcheurs¹².

Cette réalisation constitue l'exemple même de ce qui peut être fait pour rétablir des stocks surexploités et endommagés tout en protégeant les écosystèmes marins vulnérables.

C'est pourquoi nous, représentant-e-s des ONG actives sur la conservation des océans, demandons au gouvernement français d'adopter sans plus de délai deux mesures essentielles pour que la FRA du golfe du Lion devienne enfin pleinement opérationnelle :

- **L'interdiction totale de tous types de pêche de fond**, dont le chalutage de fond, dans la FRA du golfe du Lion ;
- **La délimitation d'une zone tampon** dont l'accès sera réservé aux bateaux disposant actuellement d'une licence pour opérer dans la FRA et où l'effort de pêche sera strictement encadré et contrôlé.

L'effort sur zone se résume à 10 bateaux totalisant 170 jours de présence dans la FRA en 2019. Ces chiffres sont à comparer avec les 170 bateaux qui totalisaient plus de 10 000 jours/an sur le site de Jabuka Pomo avant la création de la FRA. Donc, loin de constituer un sacrifice, la fermeture de la FRA du golfe du Lion aux engins de fond est un investissement. Cet investissement offre des retours à court, moyen et long terme, tant en matière d'augmentation de la biomasse, garante d'un avenir pour la pêche durable, que de régénération de la biodiversité marine, condition *sine qua non* de la résilience des océans et de leur capacité à stocker le carbone.

⁷ GFCM Scientific Advisory Committee on Fisheries (SAC), 5 April 2019, Third meeting of the Sub regional Committee for the Western Mediterranean (SRC-WM), p 22 .

⁸ Coll M, Vilas D, Corrales X, Piroddi C, Steenbeek J (2019). Report on the quantitative food web models calibrated with time series of data. Sustainable Fisheries in EU Mediterranean waters through network of MPAs - Safenet MARE/2014/41 Deliverable 4.3:76.

⁹ IFREMER Centre de recherche halieutique de Sète UMR Écosystèmes marins exploités (2011). Variabilité de paramètres biologiques du merlu dans le golfe du Lion : effets indirects de la pêche.

¹⁰ Vilas D, Coll M, Corrales X, Steenbeek J, Piroddi C, Ligas A, Sartor P, Macias D, Claudet J (2020) Current and potential contributions of the Gulf of Lion Fisheries Restricted Area to fisheries sustainability in the NW Mediterranean Sea. <https://www.biorxiv.org/content/10.1101/2020.02.22.960914v1>

¹¹ N. Vrgoc; C. Piccinetti; I. Isajlovic; C. Manfredi; D. Medvešek, 2019. Preliminary data on the bottom trawl surveys in Jabuka Pit. Subregional Committee for the Adriatic Sea (GFCM, Split, Croatia)

¹² L'enquête menée par MedReAct (entretiens semi-directifs avec des pêcheurs italiens et croates) montre que 89% d'entre eux estiment que la FRA va améliorer la situation; 53% témoignent de la hausse des captures (de 60% en moyenne) et 42% ont constaté une augmentation de la taille moyenne des prises.

Convaincu-e-s de votre engagement et de votre volonté politique en faveur de la biodiversité marine, nous nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre sincère considération.

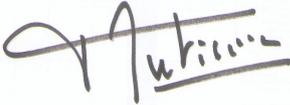
Stéphan Beaucher
MedReAct



Pascale Moehrle,
Directrice générale d'Oceana en Europe



Isabelle Autissier
Présidente de WWF France



Arnaud Schwartz
Président de France Nature Environnement



Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



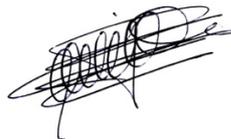
Sylvain Guérin
Président de Des requins et des hommes



François Sarano
Fondateur de Longitude 181



Philippe Garcia
Président de Défense des Milieux Aquatiques



Rémi Luglia
Président de la SNPN



Madline Rubin
Directrice de l'ASPAS



Coordination et contact :

Stéphan Beaucher (MedReAct)

06 27 66 14 81

beaucherstephan@gmail.com